

de \$500 chacun par année. L'ensemble de la somme payée aux dits hôpitaux en vertu des dits votes est de \$16,500. Les sommes ainsi payées ont été portées dans les livres du gouvernement ou du département, aux crédits affectés aux hôpitaux de marine et des marins malades et en détresse. Ces dépenses n'ont pas été portées en vertu d'une disposition particulière des statuts, les crédits étant votés par le parlement d'année en année.

ILES DU PORT DE SHELBURNE.

M. ROBERTSON (Shelburne) : Quelle ligne de conduite le ministre de l'Intérieur se propose-t-il de suivre relativement aux îles situées dans le port de Shelburne, qui formaient ci-devant partie des possessions anglaises, mais que le gouvernement impérial a transférées aux autorités canadiennes il y a quelques années? Ces îles sont-elles affermées présentement; et, dans ce cas, à qui et à quelles conditions? Si, plus tard, elles doivent être vendues ou louées à des particuliers, le département demandera-t-il des soumissions ou fera-t-il des arrangements de gré à gré?

M. WHITE : L'île du Commissariat a été affermée aux conditions ordinaires. Les autres îles du port ont été transférées à la ville de Shelburne pour une considération nominale, dans l'entente que les arbres des îles seront protégés.

TERRAINS DES CASERNES DE SHELBURNE, N.E.

M. ROBERTSON (Shelburne) : Comment le département de la milice se propose-t-il de disposer des terrains appartenant aux casernes de Shelburne, N.E.? S'ils doivent être affermés à des particuliers, des soumissions seront-elles demandées.

Sir ADOLPHE CARON : Les terrains des casernes sont occupés par Mme Mackay, en vertu d'un bail donné à son mari, Donald Mackay, au prix nominal d'un scheling. Le bail a été donné par les autorités impériales. M. Mackay est mort âgé de 107 ans, avant le transfert de la propriété à ce département.

STATUTS REVISÉS.

M. McMULLEN : Le gouvernement a-t-il l'intention de donner à tous les juges de paix du Canada un exemplaire des statuts révisés, ou seulement un abrégé de ces statuts? Et, dans ce dernier cas, quelle différence y a-t-il dans le prix des deux?

M. THOMPSON : Le gouvernement n'a pas l'intention de distribuer les statuts révisés. Il a l'intention de distribuer un abrégé contenant les lois criminelles du Canada. Cet abrégé sera distribué gratuitement. Le coût de la publication de l'abrégé est environ le cinquième du coût des statuts révisés.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES.

M. McMULLEN : Le gouvernement se propose-t-il de distribuer de nouveaux exemplaires du rapport du ministre des postes, et, dans ce cas, à quelle date?

M. McLELAN : On a apporté quelque retard à la distribution de ce rapport; ce retard est dû à ce que les feuillets ont été déposés dans les votes de la Chambre sous d'autres matières, et il a été impossible d'y avoir accès pendant quelque temps. Ils sont aujourd'hui entre les mains des imprimeurs et seront distribués dans peu de jours.

RÉCLAMATION DE PATRICK DELEHANTY.

M. CAMPBELL (Kent) : Le gouvernement a-t-il reçu une demande d'indemnité pour blessures infligées au nommé Patrick Delehanty, employé à la construction du bureau de poste récemment érigé dans la ville de Chatham? Cette

demande a-t-elle été prise en considération, et se propose-t-on de faire droit à cette demande, ou non?

Sir HECTOR LANGEVIN : On a reçu semblable demande et on l'a déléguée au ministre de la justice pour avis. Le ministre de la justice dit que le gouvernement n'était pas responsable et M. Delahanty a été informé de la chose.

M. RUFUS STEVENSON.

M. MALLORY : Rufus Stevenson est-il encore au service du gouvernement? Quelles sont ses fonctions et quel est son salaire? Combien lui donne-t-on pour ses frais de voyage ou autres dépenses, s'il en est?

M. WHITE (Cardwell) : M. Stevenson est au service du gouvernement comme inspecteur des compagnies de colonisation. Son salaire est de \$3,000 par année. On lui donne les mêmes frais de voyage que les autres employés du gouvernement au Manitoba et au Nord-Ouest reçoivent.

DÉPENSES DES OFFICIERS-RAPPORTEURS.

M. McMULLEN : Quand le gouvernement se propose-t-il de payer les officiers-rapporteurs pour leurs services lors des dernières élections, et pourquoi ce paiement a-t-il été différé si longtemps?

Sir CHARLES TUPPER : Les trois quarts des comptes sont maintenant soldés; les cinquante qui restent à solder le seront dans peu de jours.

M. LANDERKIN : Les frais de la dernière élection fédérale dans le district électoral de Grey-Sud ont-ils été payés? Si non, pourquoi?

Sir CHARLES TUPPER : M. McDougall, l'auditeur général, m'informe que ces frais seront payés demain. Je saisisrai cette occasion pour dire que si quelques députés sont intéressés à la question, ils voudront bien s'adresser au bureau de M. McDougall, l'auditeur général, qui leur donnera tous les renseignements qu'ils désireront.

RÉSIGNATION DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE QUÉBEC.

M. RINFRET : Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec a-t-il offert sa résignation pour cause de santé ou pour autres causes? Si sa résignation a été offerte pour cause de santé, le gouvernement lui a-t-il offert un congé? Si sa résignation a été offerte et acceptée par le gouvernement, son successeur est-il nommé? Si oui, qui est-il?

Sir JOHN A. MACDONALD : Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec a offert sa résignation pour raison de santé. Il n'a pas demandé de congé et on ne lui en a pas offert. Sa résignation n'a pas encore été acceptée.

BARRAGE DE CHISHOLM DANS LA RIVIÈRE TRENT.

M. MALLORY : Des demandes ont-elles été faites au gouvernement depuis 1884 par quelque personne ou personnes afin de pouvoir exhausser le barrage de Chisholm dans la rivière Trent, de manière à élever le niveau de l'eau? Si oui, quand ces demandes ont-elles été faites? Ce privilège a-t-il été accordé; et, dans ce cas, quelle devait être la hauteur de cet exhaussement?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je puis répondre pour mon collègue, le ministre des chemins de fer, et pour moi, qu'il n'y a pas de demandes à cette fin dans nos départements.

TRAITE DE RÉCIPROCITÉ AVEC LES ETATS-UNIS.

M. MITCHELL : Le gouvernement, dans le but d'en arriver à un arrangement de nature à obtenir une réciprocité commerciale, ou un traité de réciprocité avec les Etats-